

Message du Conseil communal au Conseil général n° 3 du 25 mars 2013

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 150'000.00, dont une part communale de 85,7%, soit Fr. 128'550.00 destiné à l'étude de l'extension de la zone d'activité microrégionale (ZAM2) et donner compétence au Syndicat intercommunal de la zone d'activités microrégionale de la Haute-Sorne pour la réalisation de l'étude.

1. Préambule

La création d'une zone d'activités microrégionale (ZAM) est apparue comme une priorité lors des premiers travaux de la microrégion Haute-Sorne au début des années 2000. Le contexte correspondait effectivement à une forte présence des activités économiques dans la Haute-Sorne. Un atout réside en outre dans le bon réseau des voies de communication. Le choix de Glovelier comme site d'implantation s'est rapidement imposé. Le secteur de développement choisi se situe dans le prolongement de l'actuelle zone d'activités. Ensuite ont démarré les travaux de mise en place de la zone (aménagement du territoire), création d'une institution (le syndicat intercommunal) et les décisions de financement.

La ZAM est une réalisation concrète d'importance, issue de la volonté de collaboration intercommunale au sein de la microrégion. Les communes de Bassecourt, Boécourt, Courfaivre, Glovelier, Saulcy, Soulce et Undervelier ont créé et adhéré au Syndicat intercommunal de la zone d'activités microrégionale de la Haute-Sorne à Glovelier. Deux crédits totalisant 5,4 millions de francs ont été votés par les communes, permettant d'équiper 43'000 m². Les travaux d'équipement ont débuté en août 2010 et les terrains sont disponibles depuis l'été 2011. Depuis le 27 avril 2012, la ZAM est reconnue comme zone d'activité d'intérêt cantonal (ZAIC).

Les terrains sont tous vendus à ce jour et la planification de l'extension a débuté, par la planification de la ZAM 2 (démarches d'aménagement du territoire au sens des zones d'activités d'intérêt cantonal, plan directeur intercommunal). C'est l'objet du présent crédit.

2. Considérations particulières



Les objectifs du Syndicat de la ZAM sont :

- **Etendre la ZAM actuelle et conserver le label de zone AIC**
- **Planifier le développement de la zone par étapes**
- **Evaluer et gérer les impacts sur l'environnement**

Les prestations à accomplir sont les suivantes :

- **Etudes préliminaires**
 - Evaluation du secteur potentiel et des contraintes techniques
 - Evaluation des possibilités de mise en zone et compensations
 - Evaluation des contraintes foncières
- **Plan directeur localisé**
 - Définition des objectifs et concept d'aménagement
 - Rapport préliminaire d'impact sur l'environnement
 - Définition des étapes de mise en zone et des compensations
 - Négociations avec les propriétaires fonciers

- Cahier des charges pour suite des démarches
- Procédure d'adoption / approbation
- Changement d'affectation
 - Négociations avec propriétaires fonciers
 - Etablissement du plan de modification du plan de zones
 - Adaptation du RCC
 - Modifications pour compensation à définir
 - Procédure d'adoption / approbation
- Plan spécial
 - Concept d'aménagement et d'équipement
 - Etablissement du plan spécial avec prescriptions
 - Rapport d'impact sur l'environnement
 - Gestion des contraintes techniques et environnementales
 - Estimation sommaire des coûts d'équipement
 - Procédure d'adoption / approbation

L'assemblée du Syndicat a souhaité que les démarches d'aménagement du territoire, du moins au niveau du crédit d'études et de son financement, soient menées par le Syndicat intercommunal, et non par la commune siège de l'infrastructure (Haute-Sorne).

3. Considérations financières

A. Investissement

Phases selon le déroulement de l'étude	
Phase A : Etudes préliminaires	19'000.00
Phase B : Plan directeur localisé	41'000.00
Phase C : Changement d'affectation	17'000.00
Phase D : Plan spécial	<u>56'000.00</u>
Sous-total :	133'000.00
Frais, rabais et taxes, divers et imprévus :	<u>17'000.00</u>
 Total :	 150'000.00 =====

Le Syndicat sollicite un crédit de **Fr. 150'000.00**.

B. Financement

Il est prévu de financer le crédit par les liquidités existantes, provenant en particulier des dernières transactions immobilières.

4. Préavis des autorités

Le crédit a été approuvé par l'Assemblée du Syndicat le 5 décembre 2012. La commune de Saulcy l'a approuvé le 15 janvier 2013 et la commune de Boécourt le 28 janvier 2013.

Le Conseil communal unanime, préavise favorablement cet objet.

Le dicastère des finances, budget et développement économique, à son unanimité, préavise favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à recommander l'approbation de cet objet.

Haute-Sorne, le 25 mars 2013

Au nom du conseil communal	
Le Président	Le Secrétaire
Jean-Bernard Vallat	Michel Guerdat